

Perspectives pour les oléagineux dans les pays du Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie 2000-2015

Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 11, Numéro 2, 92-6, MARS/AVRIL 2004, Économie

Auteur(s) : Jean-Louis BENASSI¹, Michel LABONNE²

¹ *AGROPOL (Agence pour le développement international des protéagineux et des oléagineux)*

² *Directeur de recherche (e.r.), INRA, Montpellier*

Résumé : Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie connaissent un important déficit en huiles alimentaires et tourteaux. Par projection, on peut prévoir que, pour suivre une demande croissante, les importations vont continuer d'augmenter, et ce malgré l'accroissement potentiel de la production locale. La principale huile produite est l'huile d'olive, dont la Tunisie est un exportateur significatif, tandis que la production couvre à peine les besoins en Algérie et au Maroc. Celui-ci produit également un peu de tournesol. Mais les trois pays restent fortement dépendants des importations pour alimenter leur marché. La consommation et les importations diffèrent selon le pays (l'huile de soja domine au Maroc et en Tunisie alors que les huiles de tournesol et de colza sont plus importantes en Algérie), de même que les types de produits importés (seul le Maroc dispose d'une trituration développée et importe de la graine). Le degré de libéralisation et d'intervention directe de l'Etat sur le marché varie également et chaque pays possède son propre cadre de politiques d'échanges et de protection. Ces politiques sont cohérentes par rapport aux productions et industries développées localement et, combinées aux habitudes alimentaires et aux niveaux de prix sur le marché mondial, influent sur les types de produits préférentiellement importés. Dans les trois pays existent des projets de développement de la production d'oléagineux. Pour l'olive, le modèle tunisien, orienté vers l'exportation, fait référence et un certain nombre de facteurs socio-économiques devraient favoriser le développement des oliveraies. Pour les graines oléagineuses, seul le Maroc a jusqu'à présent effectivement mis en place une politique ayant permis de développer la production domestique. Les politiques de prix constituent certainement le moyen le plus simple de soutenir le développement des oléagineux, mais elles doivent être mises en œuvre dans un souci d'efficacité économique. En particulier, tout en assurant une certaine stabilité de la production intérieure, elles devraient permettre d'ajuster les soutiens entre oléagineux et céréales en fonction des prix relatifs sur le marché international, pour en tirer le meilleur parti.

Summary : Morocco, Algeria and Tunisia face a strong deficit in both edible oils and oil meals. Projections indicate that, to follow rising demand, imports are due to grow despite potential development of national production. The main vegetable oil produced is olive oil, of which Tunisia is a significant exporter while production hardly covers needs in Algeria and Morocco. The latter also produces some sunflower. But all three countries strongly rely on imports for their domestic market. Each country has a different pattern for consumption and imports (soybean oil dominates in Morocco and Tunisia while sunflower and rapeseed oils are more important in Algeria), and for the types of products imported (only Morocco has developed a significant crushing industry and is an oilseed importer). The degree of liberalisation and of direct intervention of the State in the market

are also variable, and each country has a different set of trade and protection policies\; these are consistent with the types of productions and industries that have developed domestically and, together with consumption habits and international prices, have an influence on the types of products preferentially imported. All three countries have projects for the development of olive and oilseed productions. Concerning olive, the Tunisian model, oriented towards export, is the reference and a number of socio-economic factors should favour the development of olive tree plantations. Concerning oilseeds, only Morocco, so far, has been implementing a policy that permitted to develop local production. Price policies are certainly the easiest way to support oilseed development, but should be managed with due concern for economic efficiency. In particular, while ensuring a certain stability of internal production, they should permit to adjust supports to oilseeds and cereals in order to take advantage of relative prices on the international market.

Mots-clés : Maghreb, oléagineux, huile végétale, tourteau, marché, importations, protection, politique de développement

Keywords : Maghreb, oilseeds, vegetable oil, oil meal, market, importations, protection, development policy

ARTICLE

Les trois pays du Maghreb, à l’instar des autres pays du Sud de la Méditerranée, se caractérisent par un déficit important en produits oléagineux, malgré des consommations par tête d’huile végétale tout à fait moyennes et malgré la production locale d’huile d’olive, qui reste très limitée sauf dans le cas de la Tunisie.

En fait, le problème dépasse la seule consommation humaine d’huile végétale, car la demande en viandes et produits animaux est également en forte hausse et les formes de production animale compatibles avec les ressources fourragères limitées des trois pays impliquent une utilisation significative de tourteaux.

Or, la demande en produits animaux et en huile végétale pour la consommation humaine est rapidement croissante, du simple fait de la croissance démographique et de l’accroissement du revenu par tête ; ainsi, entre 2000 et 2015, on peut estimer qu’on aura, selon les pays, une augmentation de 25 à 50 % de la demande en huile et de 60 à 80 % de la demande en viandes (*tableau 1*).

Tableau 1. Estimation prospective des demandes en viandes et huiles végétales (Sources : Médagri, Word Bank, FAO, nos calcus - Chiffres arrondis)

Tunisie									
	2000	2015	% var.	2000	2015	% var.	2000	2015	% var.
Population (en millions)	29	38	30 %	30	38	30 %	9	11	20 %

Revenu / tête (en \$)	1 300	2 000	50 %	1 700	2 500	40 %	2 100	3 400	70 %
Consommation par tête (en kg)									
• Huiles végétales	12,0	14,5	20 %	17,0	20	20 %	22,0	24	10 %
• Viandes	17,5	23,5	35 %	18	25,5	40 %	22	30	35 %
Demande (en 1 000 tonnes)									
• Huiles végétales	465	700	50 %	540	825	50 %	245	305	25 %
• Viandes	500	880	75 %	530	965	80 %	205	335	60 %

Par contre, la production d'oléagineux dans les trois pays devrait, malgré des accroissements qui pourraient être notables, eu égard aux politiques ambitieuses retenues, rester en deçà du taux de croissance de la demande. La production intérieure, surtout redevable à la production d'huile d'olive, est mal adaptée au marché local à cause des quantités trop faibles (sauf pour la Tunisie), et du rapport de prix, puisque l'huile d'olive a un coût de production nettement plus élevé que les huiles de graines et sa consommation est limitée par un pouvoir d'achat modeste (*tableau 2*).

Tableau 2. *Perspective des production, exportations et importations des huiles végétales en milliers de tonnes*

	Maroc			Algérie			Tunisie		
	2000	2015	% var.	2000	2015	% var.	2000	2015	% var.
Production	135	160	20 %	80	120	50 %	200	250	25 %
Exportation	25	35	40 %				145	170	15 %
Importation	345	570	65 %	430	710	65 %	190	220	15 %

On peut donc s'attendre à un accroissement des importations de l'ordre de 50 % pour les huiles et de 75 % pour les tourteaux entre 2000 et 2015 (*tableau 2*).

Echanges et approvisionnement du marché

Tous fortement dépendants de l'extérieur pour leur approvisionnement en produits oléagineux, et de façon croissante, les trois pays du Maghreb présentent des profils très contrastés quant aux flux caractérisant leur marché (*tableaux 3 et 4*).

Tableau 3. Maghreb : importations de produits oléagineux (Source : Oil World 2003 – milliers de tonnes).

Huiles et graisses		Maroc ¹			Algérie			Tunisie		
Produit	Origine	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Huile de soja	Total	319	386	341	17	17	25	127	198	172
	UE	121	52	56	3	9	18	96	94	112
	USA	15	18	70	0	2	0	0	19	12
	Argentine	106	175	100	14	5	7	22	59	34
	Brésil	68	131	115	0	0	0	9	26	15
Huile de tournesol	Total	58	26	30	275	300	183	0	0	0
	UE	12	5	1	33	6	5			
	USA				6	69	42			
	Argentine				36	61	41			
	Mer Noire	39	14	13	193	164	95			
Huile de colza	Total	18	1	3	24	26	168	24	0	0
	UE	15	1	0	24	12	161	23	0	0
Huile de palme	Total	8	15	17	55	68	91	18	29	30
	Indonésie	5	7	11	8	14	24	7	14	18
	Malaisie	2	2	1	46	54	67	11	15	12
Autres huiles et graisses	Total	48	41	44	18	23	21	40	28	47
Total huiles et graisses		368	420	371	391	435	489	209	254	250

¹ Y compris équivalent-huile importé sous forme de graines.

Tableau 4. Maghreb : importations de tourteaux et farines (Source : Oil World 2003 – milliers de tonnes)

Tourteaux et farines		Maroc ¹			Algérie			Tunisie		
Produit	Origine	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Tourteaux de soja	Total	236	223	398	305	353	398	266	271	340
	USA	131	122	205	210	170	211	52	70	75
	Argentine	14	50	13	53	138	167	208	191	259
	Brésil	73	35	170						
Autres tourteaux et farines	Total	116	79	57	2	5	4	0	0	0
Total tourteaux et farines protéiques		352	303	455	307	358	402	266	271	340

¹ Y compris équivalent-tourteau importé sous forme de graines.

L'Algérie importe en totalité des produits transformés, huiles brutes et tourteaux, et n'est guère exportatrice à ce jour. La Tunisie est un exportateur tout à fait important d'huile d'olive, de l'ordre de 100 000 tonnes/an sont exportées (avec des fluctuations assez fortes : la mauvaise récolte de 2002 a fait chuter les exportations à environ 20 000 tonnes). Mais, pour approvisionner son propre marché, elle recourt en grande partie à l'importation d'autres huiles. Les tourteaux sont entièrement importés.

Le Maroc est le seul pays ayant développé une trituration et une production de graines oléagineuses significatives. Ainsi, le tournesol national contribue à l'approvisionnement du marché, bien que de façon limitée : guère plus de 5 % des huiles sur la période 2000-2002. Ainsi également, une proportion notable des importations est constituée de graines, transformées localement ; cela concerne notamment de soja, dont le tourteau provient pour les deux tiers de la trituration de graines importées (en 2002, d'après *Oil World*, 295 000 tonnes de soja sur un total de 329 000 tonnes de graines oléagineuses ont été triturées).

Les exportations sont quant à elles très limitées. Les seuls corps gras et protéiques exportés en quantité respectable sont d'origine animale : il s'agit de l'huile et des farines de poisson. En huile d'olive les exportations équilibrent à peine les importations. Il est de notoriété que le Maroc produit pour l'exportation de l'huile d'argan, spécialité au prix élevé mais tout à fait confidentielle. Si l'on regarde les types de produits importés et leur origine, là aussi la situation de chaque pays est particulière.

En Algérie, c'est l'huile de tournesol qui domine. Elle affiche une tendance à la hausse, contrariée en 2002 par une forte progression de l'huile de colza, devenue la deuxième huile sur le marché : une place à confirmer, néanmoins. Les autres huiles importantes sont celles de palme (en progression) et d'olive. L'huile de soja est minoritaire. Historiquement, les équilibres ont varié : le colza avait une

forte position jusqu'au début des années 1990 ; il a alors régressé au profit du soja, durant la période de monopole de l'Entreprise Nationale des Corps Gras. Le mouvement s'est à nouveau inversé avec la disparition de ce monopole en 1999, le colza devançant le soja depuis lors. En Tunisie, l'huile de soja règne en maître, suivie d'assez loin par l'huile d'olive, dont la consommation par habitant est tout de même élevée (de l'ordre de 6 kg/hab./an d'après *Oil World*). Plus loin encore viennent les autres huiles importées : palme (en légère progression), maïs (dont une partie est en fait réexportée) et colza, peu présent ces dernières années. L'huile de tournesol, bien connue dans les deux autres pays, n'a pas percé en Tunisie.

Le marché marocain est aussi nettement dominé par l'huile de soja, suivie de l'huile d'olive (moindre consommation qu'en Tunisie). La troisième huile consommée est celle de tournesol, elle a la deuxième place dans les importations. Viennent ensuite l'huile de palme, moins consommée au Maroc que chez ses voisins, puis l'huile de colza, qui semble en régression.

Pour ce qui est des origines, les choses sont simples pour l'huile de colza, dont l'UE est le fournisseur largement majoritaire, et pour l'huile de palme, qui vient essentiellement de Malaisie et d'Indonésie. L'huile de tournesol provient dans le cas du Maroc de graines et huiles importées des pays de la Mer Noire (notamment Ukraine) et, à un moindre degré, de l'UE. Le plus grand consommateur de la région, l'Algérie, s'approvisionne auprès de fournisseurs plus diversifiés : pays de la Mer Noire en premier lieu, Argentine, États-Unis et enfin Union européenne (UE).

En huile de soja, l'UE est un fournisseur majeur ; elle revend, il est vrai, de l'huile contenue au départ dans des graines des Amériques qu'elle importe pour la protéine. C'est le premier fournisseur de la Tunisie et de l'Algérie, l'un des premiers du Maroc. L'autre grand fournisseur est l'Argentine : il constitue la principale source d'huile de soja pour le Maroc, la seconde pour les autres pays. Concernant les tourteaux, la situation est sans équivoque : partout le soja est largement au-dessus du lot. Seul le Maroc présente quelques solutions de rechange, à relier à une tradition de production locale (essentiellement tourteau de tournesol et farines de poissons).

Les États-Unis et l'Argentine sont les fournisseurs traditionnels, ils détiennent la quasi-totalité du marché en Tunisie et en Algérie. Mais le poids du Brésil s'accroît grâce à la place qui lui est faite au Maroc, où il domine avec les États-Unis : une partie importante des tourteaux consommés au Maroc provient de la trituration de graines importées de ces deux pays, tandis que d'Argentine viennent plutôt des produits transformés.

La montée en puissance du Brésil comme fournisseur de graines, huile et tourteaux de soja est sans doute l'évolution récente la plus marquante. En tournesol, la place des pays de la Mer Noire s'affirme et les États-Unis ont pris des parts de marché, tout cela essentiellement au détriment de l'UE, dans un marché globalement moins porteur que celui du soja. En revanche, l'huile de colza a connu une percée en 2002 sur le marché algérien, qui bénéficie aux fournisseurs de l'UE mais demande à être confirmée. L'huile de palme progresse légèrement. Elle reste aujourd'hui d'un usage limité dans ces marchés fidèles aux huiles fluides, mais sa consommation pourrait s'accélérer avec le développement de l'industrie alimentaire.

Politiques et accords commerciaux

Les habitudes alimentaires et les prix sont déterminants dans la consommation et les importations de produits oléagineux. L'évolution récente des marchés internationaux¹, avec une augmentation généralisée des prix et un resserrement des cours entre les huiles de tournesol, colza et soja (que son prix rendait plus compétitive jusqu'à un passé récent), pourrait ainsi avoir une influence sur la composition des importations, voire sur la volonté de limiter les volumes importés et de développer la production locale. Mais le marché est aussi largement façonné par les politiques commerciales mises en place, qui établissent des protections et peuvent orienter les échanges. Aux barrières tarifaires peuvent s'ajouter différentes barrières non tarifaires, dont certaines nous échappent. Néanmoins, on peut dresser un tableau révélateur des choix faits dans chaque pays à partir des indicateurs visibles. Au Maroc, le secteur est complètement libéralisé depuis novembre 2000, les droits de douanes étant dorénavant de 2,5 % pour les huiles brutes et les graines, 25 % pour les tourteaux et les huiles raffinées. Le taux de 2,5 % ne s'applique sur les graines que pour les tritrateurs. Pour les autres utilisateurs potentiels (notamment les industries de l'alimentation animale), la graine entière importée, soumise à un droit de douane de 22,5 % (plus droit additionnel si le prix est en deçà d'un certain seuil), est beaucoup moins accessible.

Ce dispositif offre une protection au raffinage national (différentiel de droits de douane entre huiles brute et raffinée). La trituration marocaine est également protégée, mais au travers du tourteau, non de l'huile (droits de douane identiques pour la graine et l'huile brute, plus élevés pour le tourteau). Le système encourage donc la trituration de graines riches en tourteaux, comme celles de soja, plutôt que celles de graines riches en huile. C'est à cette lueur que doivent être vues l'importance des importations de graines de soja et la place prépondérante du tourteau issu de la trituration de graines sur place. Les subventions à la consommation ont été supprimées, la mise à disposition d'une huile à prix accessible se réalise désormais grâce à la relation plus directe avec le marché mondial. La protection des graines est réduite et le soutien au producteur (de tournesol) passe désormais par une subvention directe à la production. En Algérie, les graines sont taxées à l'importation à 5 %. Les droits de douane sont de 30 % sur les tourteaux de tournesol et de colza contre 5 % seulement sur le tourteau de soja, ce qui avantage ce dernier. Pour les huiles, une distinction est faite entre les utilisations pour l'industrie alimentaire et les autres industries, qui doivent s'acquitter de droits élevés (30 %) sur l'ensemble des huiles brutes. Pour l'industrie alimentaire, le système cherche à protéger les biens dont il existe une production nationale. L'huile brute d'olive est ainsi taxée à 30 % contre 5 % pour les huiles brutes de graines et de palme. Le droit de douane est également de 30 % sur la margarine. Le raffinage est protégé au moyen d'un droit de douane plus élevé sur les huiles raffinées (30 %) que sur les huiles brutes. Les producteurs de margarine et ceux d'huile raffinée de tournesol sont plus fortement protégés encore grâce à un droit additionnel sur ces produits, de 24 % en 2004 (de 60 % en 2001, il doit perdre 12 % par an pour disparaître en 2006).

L'ensemble des produits est de plus soumis à des frais de douane qui s'élèvent à 6 % au total et relèvent d'autant les barrières tarifaires nominales. En Tunisie, l'huile brute est soumise à un droit de douane uniforme de 15 %, mais une distinction s'opère à travers la TVA. Ainsi, la TVA sur l'huile de soja est de 0 %, alors qu'elle s'élève à 18 % pour l'huile de colza ou de maïs. Ceci n'est certainement pas étranger à la position dominante de l'huile de soja sur ce marché. Dans le cadre de l'accord d'association signé avec la Tunisie, l'UE dispose d'un contingent de 100 000 tonnes à droit préférentiel (devant passer de 15 à 0 % entre 2001 et 2005, ce droit est actuellement de 3 %). Si la

mesure doit favoriser les huiles originaires de l'UE, elle a peu de chances de changer les équilibres entre les différentes huiles tant que la question de la TVA reste posée.

Globalement, la politique tunisienne en matière d'approvisionnement en huiles est d'importer au moindre coût. L'intervention de l'Etat reste forte, l'objectif étant de garantir un prix accessible aux catégories les moins favorisées : considérée comme un important produit de base, l'huile bénéficie de subventions à la consommation et la qualité joue peu dans les décisions d'achats publics. Une certaine libéralisation des importations existe, mais les importateurs doivent se plier aux règles de passation de marché édictées par l'Etat. Ils doivent notamment garantir la mise à disposition d'une capacité de stockage minimale de 10 000 t avant toute importation.

Les tourteaux de soja sont quant à eux soumis à un droit de douane de 17 % et à une TVA de 6 %. Ils ont peu de concurrents sur le marché. Dans le cadre de l'accord d'association, l'UE bénéficie d'un contingent tarifaire de 6 000 tonnes qui sera à taux zéro en 2005 (8 % en 2003). L'UE, très déficitaire en protéines végétales, n'exporte cependant guère de tourteaux de soja.

Du côté des exportations, il faut noter que la Tunisie dispose d'un quota d'exportation d'huile d'olive sans droit vers l'UE, qui atteindra 56 000 tonnes en 2005 (50 000 t + 1500 t × 4 ans à partir de 2002).

¹ On restera tout de même prudent sur ce point car les choses peuvent changer rapidement en matière de marchés des produits oléagineux.

Politiques de développement du secteur des oléagineux

La situation de dépendance par rapport au marché international et la perspective de voir s'accroître la facture des huiles et des tourteaux, mobilisent l'attention des trois états du Maghreb dont les politiques semblent sur certains points converger. Ces politiques s'appuient sur une stratégie de sécurité alimentaire qui va au-delà de la recherche de la simple substitution d'importations ; en fait, elles recherchent des gains de productivité et la spécialisation. Ainsi, les trois états encouragent une meilleure maîtrise technique dans les meilleures localisations, pour le développement aussi bien de l'olivier que des cultures de graines oléagineuses (tournesol essentiellement).

Toutefois les pays n'en sont pas au même point et les produits ne sont pas destinés à jouer le même rôle économique. On sait (*tableau 2*) que la Tunisie n'a qu'une faible production de graines oléagineuses, qui alimente le circuit des graines de bouche, et un appareil de trituration de capacité limitée, aujourd'hui inutilisé. Si l'Algérie voit émerger un certain nombre d'idées de projets dans le domaine de la trituration, elle n'a pas dépassé les intentions pour ce qui est de la relance des cultures de graines. En revanche, le Maroc affiche depuis une vingtaine d'années une politique de promotion des cultures de graines oléagineuses et possède un appareil de trituration en état de marche.

Alors que le Maroc a bien rôdé une politique de soutien, notamment par les prix, la Tunisie et l'Algérie en sont toujours au stade de l'élaboration des formes de soutien. Au Maroc, le prix garanti offert au producteur permet ainsi de maintenir un certain niveau de production du tournesol. Mais il n'est pas suffisant pour assurer un réel décollage de la culture : les politiques restent déséquilibrées en faveur des céréales ; contrairement à ce qui s'observe sur le marché mondial, le rapport de prix oléagineux/céréales reste bien en deçà de 2, valeur à approcher pour assurer la compétitivité des oléagineux. De plus, le prix garanti ne s'applique aujourd'hui qu'au tournesol et le colza, exclu de

tout soutien, n'a, malgré ses bonnes dispositions, aucune perspective de développement. En Algérie, dans le cadre du Plan National de Développement Agricole récemment élaboré, il est question, dans les zones reconnues pour présenter un bon potentiel de développement de ces cultures, d'offrir une prime à la production des oléagineux. Cependant, les tentatives de mise en culture tardent à venir et il reste à prouver que le soutien promis aux oléagineux sera suffisant face à celui apporté aux cultures qui représentent une alternative, notamment les céréales.

Dans tous les cas, la recherche de l'efficacité technique et organisationnelle dans le domaine de la production des graines n'a de toute manière pas pour ambition de substituer totalement les importations, mais d'assurer un approvisionnement national de sécurité pour se protéger en partie des fluctuations du marché international. En ce qui concerne l'huile d'olive, la politique choisie semble s'inspirer de l'exemple tunisien : produire une huile de qualité exportable sur les marchés des pays à haut revenu, avec vente sur le marché national des huiles banales à des prix correspondant aux niveaux des revenus locaux. Au-delà de la qualité technique des huiles, on prend en compte les soucis des consommateurs en proposant des produits biologiques ou d'origine géographique garantie. La réglementation adéquate existe en Tunisie et vient d'être récemment introduite en Algérie. Le Maroc a établi un plan ambitieux de développement de l'oléiculture qui prévoit de porter en 2015 les surfaces en oliviers à un million d'hectares, ce qui permettrait de tripler la production et de doubler les exportations, tant en olives qu'en huile. La filière serait améliorée aux niveaux de la transformation et du marketing. Les accords euro-méditerranéens favorisent de telles politiques. L'intérêt attaché au développement de l'oléiculture obéit donc, dans les trois pays, à une règle de spécialisation internationale et non à un objectif d'autosuffisance. Il faut aussi prendre en considération le fait que de nombreux petits propriétaires âgés ou des héritiers indivisaires visant la conservation de leur patrimoine foncier, peuvent opter pour la plantation d'oliviers, culture facile à gérer ; ceci facilitera l'extension de la culture.

Vers quels soutiens des prix ?

Les trois pays doivent faire face en toutes hypothèses à un déficit substantiel en céréales, produits oléagineux et sucre, produits indispensables à l'alimentation de base, sinon de première nécessité. Il est donc légitime que les états, sans envisager l'autosuffisance, veuillent entretenir une production nationale de sécurité, pour se protéger, au moins en partie, des aléas du marché mondial. Développer une production nationale de graines oléagineuses demande que l'on trouve un certain équilibre avec les autres productions, en particulier celle de céréales : on sait que ces deux types de cultures partagent les mêmes aires de production, et qu'elles peuvent constituer une alternative l'une à l'autre. Or, les céréales sont soutenues dans ces trois pays : le développement des oléagineux ne peut donc se faire sans soutien.

L'équation à résoudre est relativement complexe, de multiples facteurs entrent en jeu simultanément. En particulier, il faut :

- satisfaire les producteurs et les consommateurs : comme dans beaucoup de pays, l'un des grands objectifs des gouvernements est ici de soutenir les producteurs agricoles tout en assurant aux consommateurs des prix bas pour les produits alimentaires ;
- assurer la stabilité des approvisionnements de l'industrie de trituration ;

- ajuster le niveau relatif des soutiens entre céréales et oléagineux de manière à créer les conditions du développement souhaité ;
- éviter de mettre en place des systèmes susceptibles d'engendrer des dérapages budgétaires ou d'orienter les productions dans un sens défavorable à l'économie ;
- opérer dans la limite des marges de manœuvre qu'autorisent les accords commerciaux par lesquels ces pays peuvent être engagés.

La façon d'agir la plus simple consiste à assurer un soutien des productions par les prix. Bien évidemment, des prix soutenus n'excluent pas la recherche de la performance technique, avec tout ce que cela implique de recherche appliquée et de vulgarisation.

Cependant, une gestion efficace et conforme à l'intérêt économique de ces politiques de soutien doit être recherchée, notamment pour les céréales et les graines oléagineuses. Aussi, pour profiter de la situation des marchés internationaux, il serait bon de prévoir un mécanisme qui, tout en assurant une certaine stabilité de la production intérieure, une base minimale, permettrait d'ajuster le prix national de soutien, le liant ainsi au prix sur le marché international pour favoriser, selon la situation, la production céréalière ou la production des graines oléagineuses. Les formules les plus adaptées restent à imaginer.

	Maroc	Algérie
--	--------------	----------------